

AVIS D'UNE RÈGLE

NORME MULTILATÉRALE 11-101 SUR LE *RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE*; ANNEXE 11-101A1 - *AVIS DE DÉTERMINATION DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE, INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 11-101CP*

Le 22 août 2005, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement de la règle ci-dessous, qui entrera en vigueur le 19 septembre 2005:

Norme multilatérale 11-101 sur le *Régime de l'autorité principale* qui incluse :

- Règle 11-101
- Annexe 11-101 A1

L'instruction connexe suivante entre également en vigueur le 19 septembre 2005 :

- Instruction complémentaire 11-101IC